

Service de l'Economie Agricole

Aurillac, le 4 février 2022

**22, rue du 139ème R.I. - BP 10414
15004 AURILLAC CEDEX**

04.63.27.66.00

Dossier n° : AE 22.0006

Demandeur : MANHEVAL Mathieu

Date d'enregistrement de la demande : 14/01/2022

Date limite de candidature : 13/04/2022

→ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 13/05/22.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
CARLAT	31,27	RISPAL Daniel et Antoine	Section B 8jk, Section C 7,107,158,159,206,258jk,282,386,387,403jk,404,444,611,648, Section D 185,186,187, Section E 24jk,26jk,48,61,135,139,140,154jk, Section F 45
SAINT-ETIENNE-DE-CARLAT	30,37	RISPAL Daniel et Antoine	Section B 185,187,271,364jk,375,376jkl, 477,479jk,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : [http://www.cantal.gouv.fr/](http://www.cantal.gouv.fr) dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière